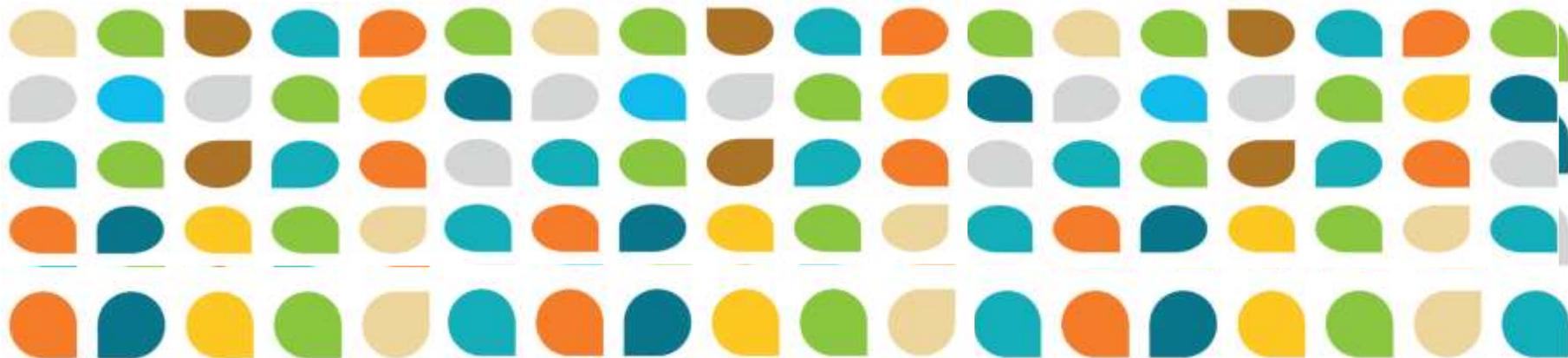




RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



RÉUNIONS PUBLIQUES 2019 2eme révision



Echanger sur le SCOT

Un projet guidé par 2 fils conducteurs :

- **Renforcer l'attractivité du territoire,**
- **Atteindre l'autonomie énergétique**

Rappel historique :

2004 Engagement du 1er SCOT des Vosges Centrales (Loi SRU)

2007 **Approbation du SCOT ...Le 1^{er}** SCOT de Lorraine

2014 **Engagement d'une** première révision en 2014 pour intégrer la CC du Secteur de Dompain (Loi ALUR)

2019 Approbation de la première révision et engagement de la seconde révision pour intégrer la totalité de de la CC Mirecourt-Dompain créée en 2017

Présentation du SCOT révisé



Public : A l'attention de tous les conseillers municipaux des 154 communes des Vosges Centrales

4 réunions territorialisées : Horaire : 18h30 - 20h

- Mardi 29 septembre 2020 à XERTIGNY, Salle des Fêtes
- Mardi 6 octobre 2020 à CHARMES, Salle de l'Espée
- Jeudi 15 octobre 2020 - EPINAL - Grand Salon -Hôtel de Ville
- Jeudi 22 octobre 2020 à MIRECOURT, Espace Flambeau

Rappel des réunions de concertation

RÉUNIONS PUBLIQUES
SCoT des Vosges Centrales

Le Schéma de Cohérence Territoriale est le document de référence qui s'impose aux documents d'urbanisme des Communes et des Intercommunalités

HABITAT
ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
TOURISME
TRANSPORT

Quel projet à l'horizon 2030 ?

Mardi 3 Décembre 2019
De 18h00 à 20h00
Mairie d'ÉPINAL
Grand Salon

Lundi 16 Décembre 2019
De 18h30 à 20h30
PUZIEUX - Salle
polyvalente Le Lavoir

Plus d'informations : 03 29 22 47 98
sur www.scot-vosges-centrales.fr

SCoT

Rappel des réunions :

- En avril 2018, 1^{er} séminaire CCMD
- En septembre 2019, ateliers de concertation avec tous les élus des Vosges Centrales
- En octobre 2019, 2eme séminaire CCMD
- En novembre 2019, une réunion avec les personnes publiques associées,
- En décembre 2019, 2 réunions publiques de présentation du projet de SCOT,
- Deux réunions de Bureau (novembre et janvier)

Plus 6 réunions de travail en COPIL et COTECH





Bilan de la concertation

Les débats ont principalement porté sur :

- L'habitat (calcul des besoins en logements, résorption de la vacance, enveloppes urbaines, délais de mise en compatibilité),
- L'économie et le commerce (ZAE Aéroport, conservation des commerces existants...),
- La mobilité (inadaptation des transports scolaires),
- La préservation de la trame verte et bleue et sa conciliation avec les activités humaines,
- L'ambition d'autonomie énergétique, les moyens de mise en œuvre et les enjeux agricoles et environnementaux



Organisation de la réunion

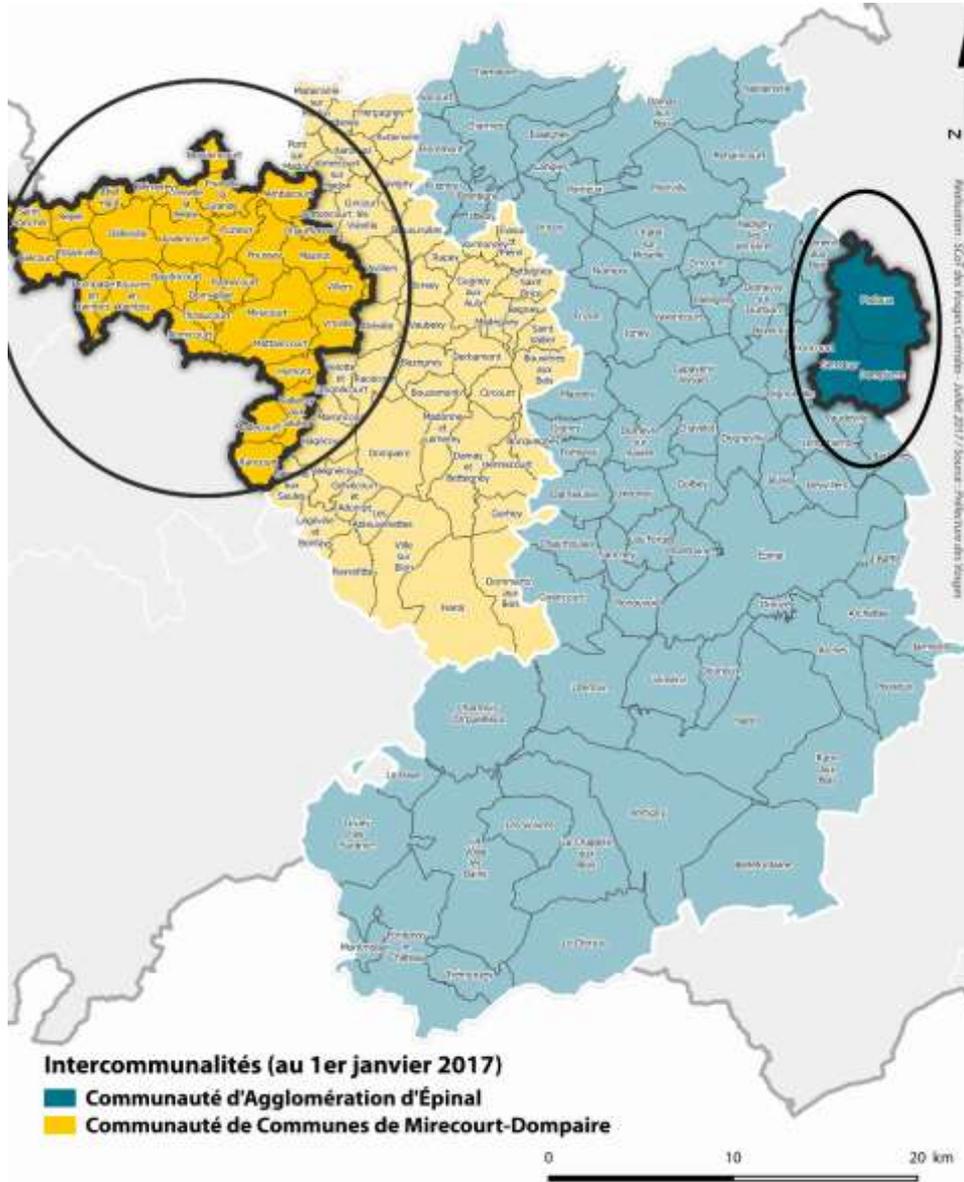
3 exposés suivis de temps d'échanges

1. Pourquoi réviser le SCoT ?
2. Consolider l'attractivité du territoire pour un meilleur rayonnement
3. Protéger et valoriser le cadre de vie et les ressources naturelles



A quoi sert le SCoT et pourquoi le réviser ?

Le SCoT...



- Un projet de territoire
- Pour organiser le développement spatial jusqu'à l'horizon 2030
- Un cadre de cohérence pour les politiques publiques locales
- Un document réglementaire pour orienter le contenu des documents d'urbanisme
- Pourquoi le réviser ?**
 - Pour tenir compte des évolutions socio-économiques,
 - Pour intégrer 34 communes qui ont adhéré au SCoT en 2017

Les Vosges Centrales : Portrait



154 communes et 136 660 habitants

- Communauté d'Agglomération d'Epinal : 78 communes et 116 340 habitants (85 %)
- **CC de Mirecourt-Dompaire (CCMD): 76 communes et 20 320 habitants (15 %)**

Superficie : 160 321 hectares
dont 30 % pour la CCMD

Surface forestière : 41 % et
26 % pour la CCMD

Surface agricole : 48 % et
65 % pour la CCMD

Logements : 68 250 unités
dont 14 % pour la CCMD

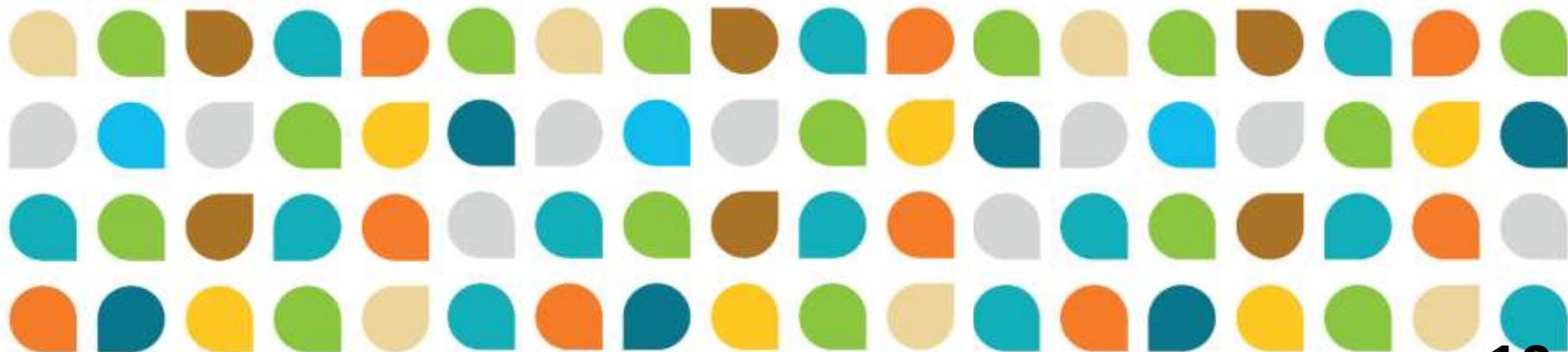
Activités : 52 600 emplois
dont 12 % pour la CCMD



RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



QUESTIONS ET ECHANGES





1. Consolider l'attractivité des villes et des bourgs

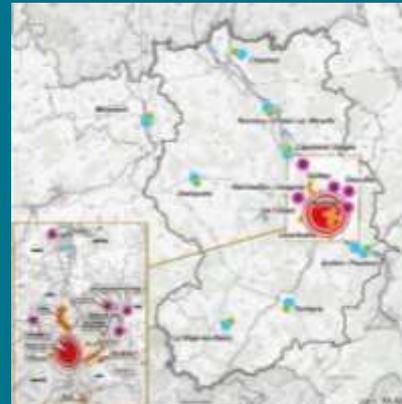
HABITAT

ÉQUIPEMENTS

ÉCONOMIE

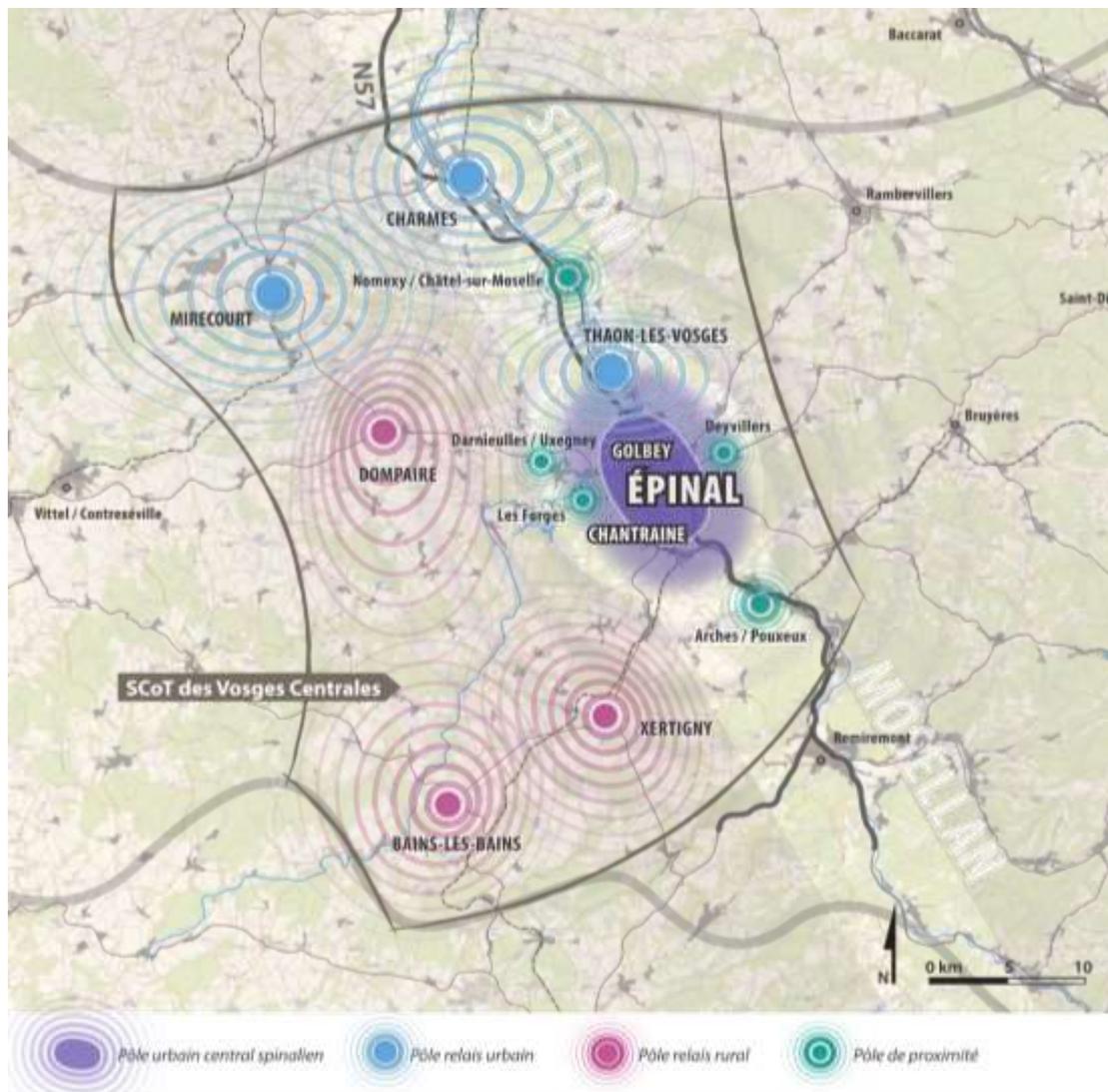
COMMERCE

MOBILITÉ



Organiser le développement urbain

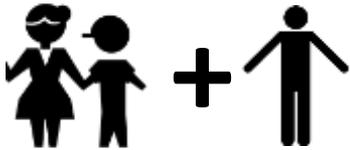
Structurer le territoire autour des centralités : les villes et les bourgs principaux pour un meilleur niveau de services à tous les habitants en milieu urbain et rural



Prévoir à tous les besoins en logements



- Liés à **l'accueil des nouveaux arrivants** (10 %),
- Liés à la **décohabitation des jeunes, aux séparations, au vieillissement** (2,18 personnes par résidence principale en 2014 contre 2,03 personnes en 2030) : 74 %,
- Liés au **renouvellement du parc** (0,1%/an) : 16 %



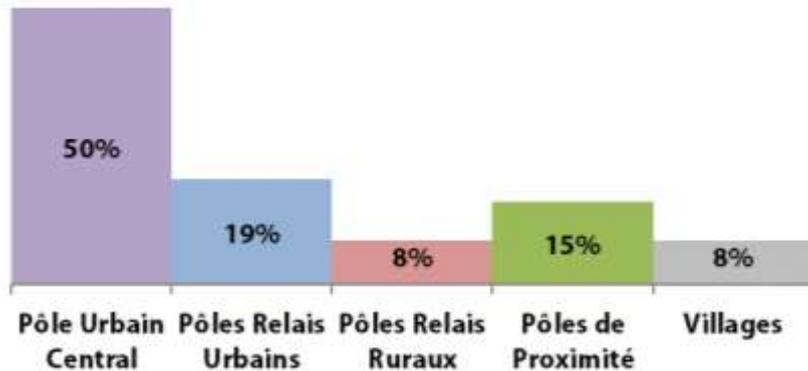
Un objectif de 5 800 logements à produire entre 2014 et 2030 :

- 5 263 **logements pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal**
- 537 logements pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire



Consolider les centralités

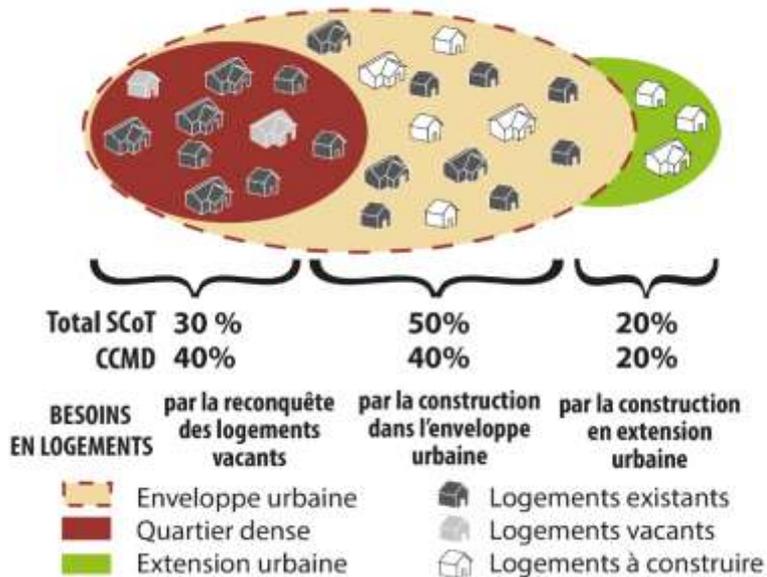
Scénario souhaitable de répartition des logements
2014 - 2030



- En y localisant **l'essentiel des nouveaux logements** pour la période 2014-2030
- En **améliorant l'accessibilité des pôles** par **les transports en commun**
- En densifiant **la construction autour des gares**
- En renforçant et en pérennisant **l'offre en services et en équipements** selon **l'importance des pôles**



Redynamiser les centres-villes et les cœurs de villages



En localisant **80 % de l'offre en logements dans l'espace** déjà urbanisé et les friches :

- 30 % de logements récupérés sur la **vacance** avec des modulations par secteur selon le niveau de vacance (ex : pour la CCMD le taux est de 40 %)
- 50 % de logements neufs construits dans **l'enveloppe urbaine**

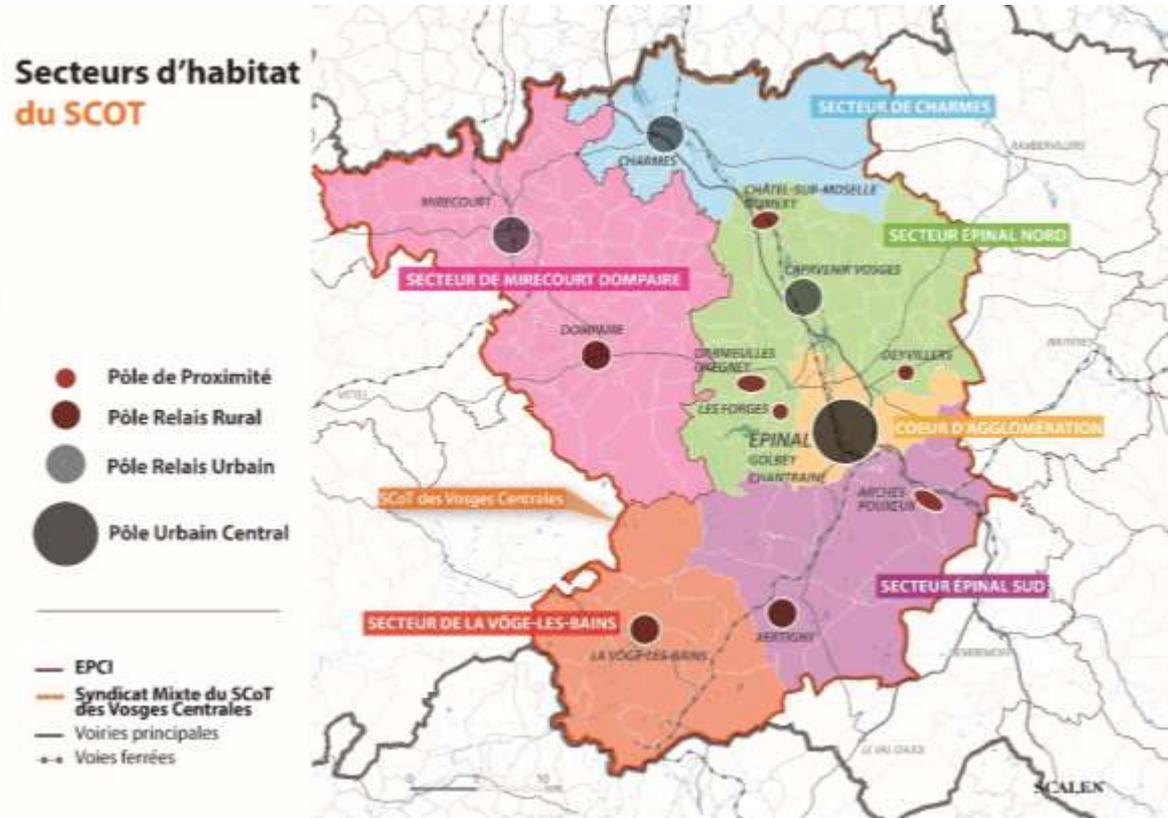
Et 20 % seulement en extension urbaine.

En rénovant les bâtiments dégradés et énergivores, afin de réduire de 20 % les **consommations d'énergie** des logements d'ici 2030

Un SCoT qui s'adapte à la diversité territoriale

En modulant par secteur d'habitat la part de logements vacants à reconquérir :

- 40 % pour la CCMD,
- 50 % pour le secteur de la Vôge les Bains,
- 33 % pour le Pôle Urbain Central,
- 30 % pour le secteur d'Epinal Sud
- 20 % pour le secteur d'Epinal Nord



Pour un territoire attractif, Assurer les transitions économiques

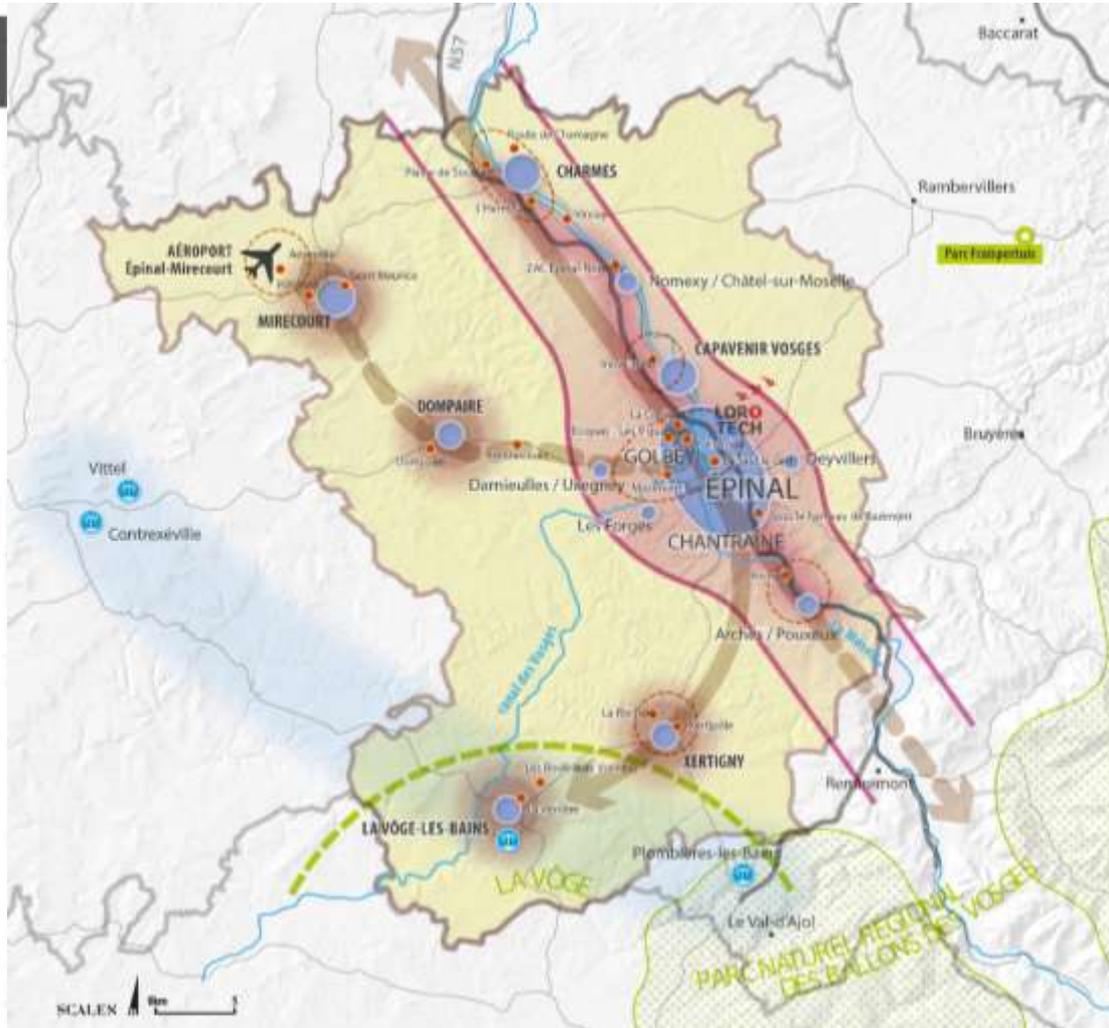


- ✓ En confortant nos savoir-faire industriels, agricoles et sylvicoles
- ✓ En innovant dans nos filières **d'excellence**: bois / matériaux, imagerie numérique et énergies renouvelables)
- ✓ En encourageant **l'économie** circulaire dans 4 filières clés : alimentaire, BTP matériaux-construction, fibres-bois, équipements)
- ✓ En développement le tourisme et le thermalisme en lien avec les territoires voisins

Organiser le développement économique

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Sillon Mosellan corridor de développement
- Économie présentielle et de proximité
- Bassin d'économie circulaire
- Zone d'activités
- Économie de production agricole, sylvicole et énergétique
- Dynamique "recherche et innovation" (numérique, image et bois)
- Tourisme rural et de nature
- Thermalisme
- Rivière et canaux supports de l'activité économique et touristique



Une stratégie reposant sur :

- L'axe structurant du **Sillon Mosellan**
- **Des axes complémentaires vers l'aéropole et vers la Vôge**

Faciliter l'accueil des entreprises



Objectif : 184 ha pour
l'extension des zones
économiques (2014-2030)
Dont 121 ha pour la CAE et
63 ha pour la CCMD

- En **dynamisant les zones d'activités** existantes et en valorisant les locaux et les terrains disponibles,
- En priorisant la réhabilitation des friches, **avant d'urbaniser de nouveaux terrains**
- En créant de nouveaux sites attractifs
- En **améliorant l'accessibilité des** zones économiques (y compris par le numérique) et la qualité de **l'aménagement** (espaces publics et voirie, intégration paysagère, approvisionnement énergétique...)
- En développant des services adaptés aux besoins des entreprises et des salariés

Veiller aux équilibres commerciaux



...**entre centre**-ville, centre-bourg, zones périphériques et commerces de proximité :

- En donnant la priorité aux implantations dans les centres-villes, avant d'envisager la périphérie
- En favorisant les innovations en matière de livraison et logistique urbaine,
- En modernisant les pôles commerciaux vieillissants,
- En **améliorant l'accessibilité** et les cheminements piétonniers et cyclables et la **qualité environnementale** des zones périphériques ,

Polariser le commerce

SCoT DES VOSGES CENTRALES | ARMATURE COMMERCIALE (COMMERCE ET ARTISANAT COMMERCIAL)

EN MILIEU URBAIN

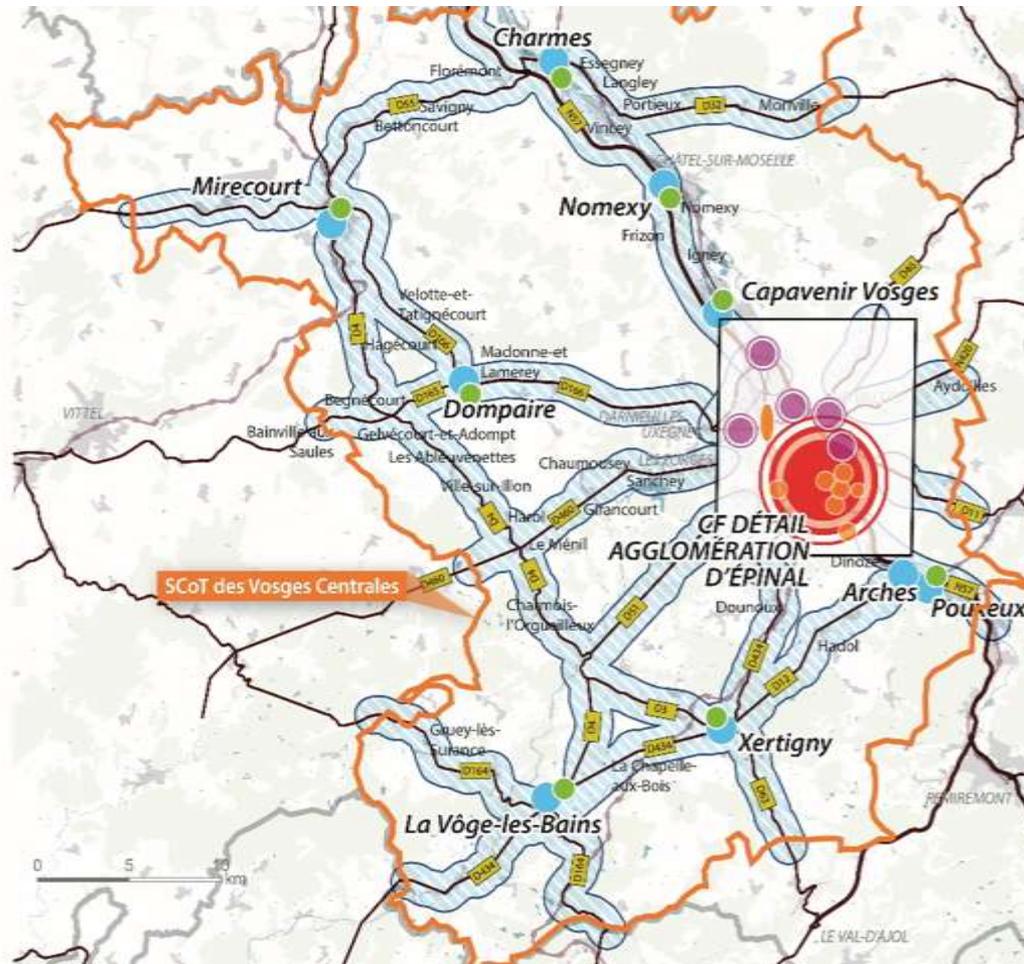
-  Pôle commercial de rayonnement métropolitain de centre-ville
-  Pôle commercial de rayonnement métropolitain de périphérie
-  Pôle commercial de quartier

EN MILIEU PÉRIURBAIN ET RURAL

-  Pôle commercial en centre-ville / centre-bourg
-  Pôle commercial de périphérie

SECTEURS EN CAPTAGE DE FLUX Buffer 1km à l'axe de voie

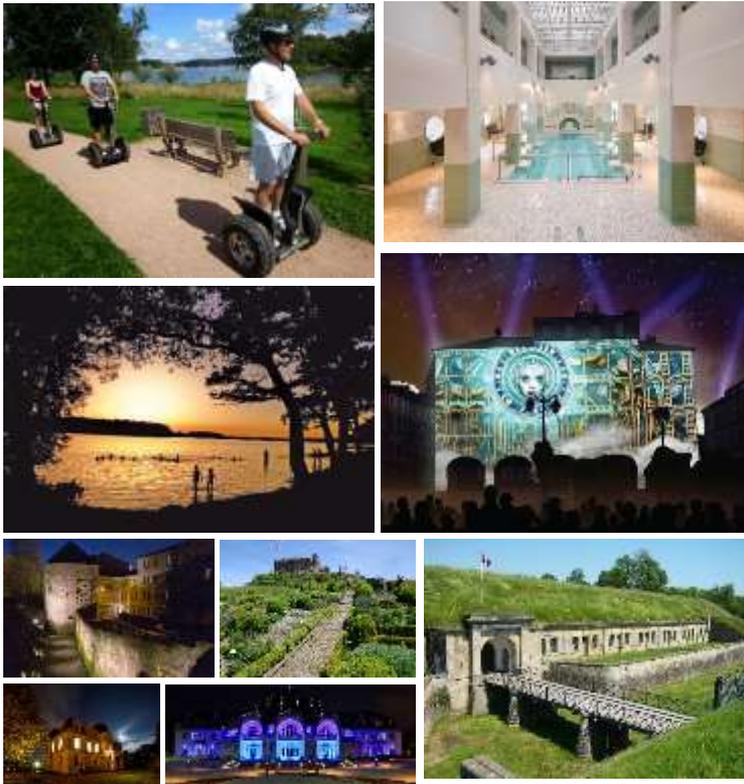
-  Corridors



➤ **Délimiter les périmètres d'implantation** des pôles commerciaux et leur vocation au sein de l'armature commerciale

➤ **En Interdisant les commerces de plus de 300 m²** le long des grands axes routiers pour éviter le captage de flux

Promouvoir le tourisme



En valorisant les atouts des Vosges Centrales

:

- **Tourisme de plein air et de bien-être**, (sport, thermalisme, canal des Vosges)
- **Lieux de mémoire, culturels, historiques**,
- **Découverte des savoir-faire** des entreprises et du patrimoine industriel

En facilitant **l'accueil des** touristes :

- **Diversification et montée** en gamme de l'offre hôtelière,
- **Amélioration de l'accessibilité** des sites touristiques et le déploiement du très haut débit,
- **Promotion** et marketing

En coopérant avec les territoires voisins

Pour territoire attractif,

Améliorer l'accessibilité



En renforçant

- **la desserte ferroviaire vers le Nord** en direction de Nancy, Paris, l'Allemagne et le Luxembourg,

- **l'ouverture au Sud** et en améliorant les connexions avec la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, et en réouvrant la ligne vers Vittel,

En soutenant **l'aéroport de Mirecourt** et le projet de canal à grand gabarit entre la Saône et le Rhin,

En renforçant les coopérations dans le cadre du Sillon Lorrain et avec les autres territoires voisins

Encourager l'usage des transports en commun

En aménageant les gares en pôles d'échanges multimodaux

En améliorant la desserte des principales zones (pôles économiques, commerciaux, touristiques, de loisirs)

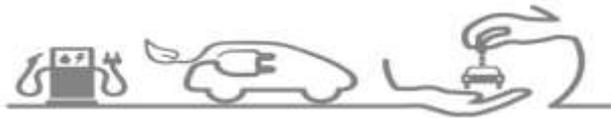
En localisant les nouveaux quartiers d'habitat à moins de 500 m d'un arrêt de bus

LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Réseau routier structurant
- Ligne TER
- Liaison routière TER Lorraine car
- Rabattement des autres modes de transport (marche, vélo, covoiturage, etc.) vers les gares TER et les pôles d'échanges
- Pôle d'échanges multimodal régional
- Pôle d'échanges multimodal relais
- Pôle d'échanges multimodal de proximité à renforcer
- Communes desservies par TER ou TER Lorraine car
- Réseau LIVO (car départemental)
- Intercommunalité compétente en transport et mobilité
- Adapter la desserte au-delà du tissu urbain dense
- Axes à intensifier en priorité
- Axes à intensifier



Développer les mobilités décarbonées



En doublant le réseau cyclable d'ici 2030 et en aménageant des espaces publics propices à la marche

En encourageant l'autopartage et le covoiturage

En déployant des stations de recharge pour les voitures électriques (obligatoire au-delà de 40 places de stationnement)

En privilégiant le développement des zones économiques "connectables" au fer, au fluvial ou au routier structurant



RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



QUESTIONS ET ECHANGES





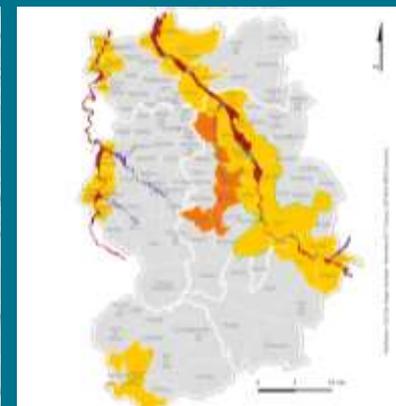
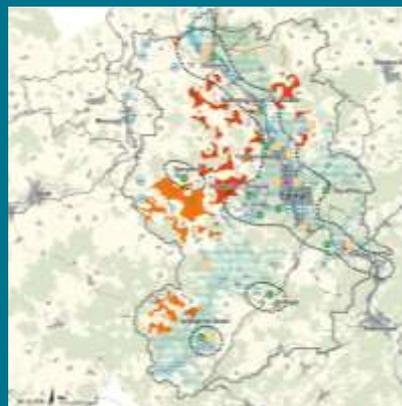
2 Protéger et valoriser le cadre de vie et les ressources

NATURE,
AGRICULTURE,
FORET

PAYSAGES

ÉNERGIE

EAU-RISQUES



Réduire l'artificialisation des sols



En **divisant par 4 d'ici 2030 le rythme**
de la consommation des terres

agricoles, naturelles et forestières par
rapport à la période 2001-2014

⇒ **Objectif d'artificialisation maximum**
de 324 ha **jusqu'en 2030**

Répartition :

- 75 % sur la Communauté
d'Agglomération d'Épinal (244 ha)
- 25 % sur la CC Mirecourt-Dompaire
(80 ha)

En donnant la priorité au
renouvellement urbain sur l'extension

Soutenir les activités agricoles et sylvicoles



En maintenant à 71 000 ha la surface agricole utile et en préservant l'agriculture dans les secteurs les plus sensibles, soumis à la pression de l'urbanisation

En assurant le bon fonctionnement des exploitations et une bonne cohabitation avec les habitants grâce à un recul de 200 mètres

En protégeant :

- les espaces boisés, pour leur fonction écologique, y compris les haies et les bosquets de moins de 4 hectares
- les lisières forestières, et les maisons en rendant inconstructible une bande de 30 mètres le long des lisières

Préserver la trame verte et bleue



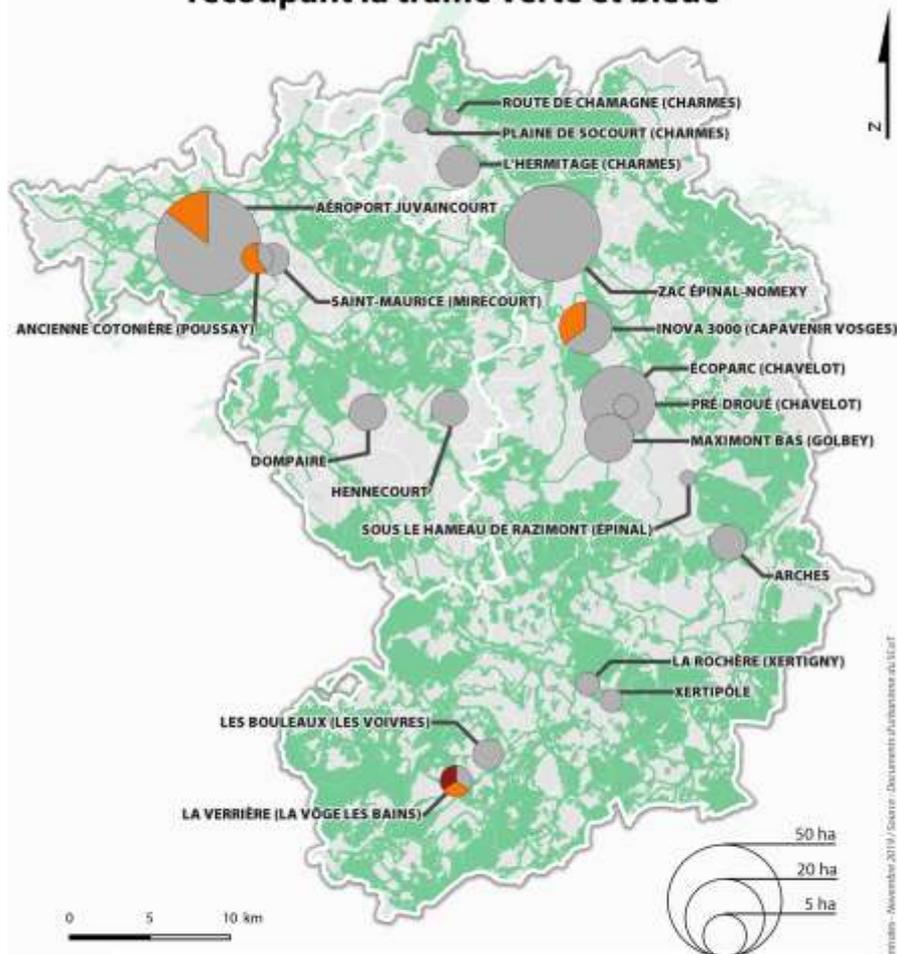
En protégeant **de l'urbanisation** les espaces de nature les plus intéressants

- Les **réservoirs de biodiversité d'intérêt régional** : zones de refuge pour la faune et la flore bénéficiant déjà d'une protection réglementaire
- Les **réservoirs d'intérêt SCoT** : vergers, coteaux, zones humides, etc. à protéger
- Les corridors écologiques : couloirs de circulation, à préserver ou restaurer, reliant les réservoirs

Préserver la "nature ordinaire" et la nature en ville notamment au sein du Système vert : un secteur de vigilance où se rencontrent les enjeux écologiques et urbains

Concilier aménagement et TVB

ZAE en extension urbaine prioritaires (à titre indicatif)
recoupant la trame verte et bleue



Pour l'activité économique :

- 184 hectares prévus dans le SCoT en extensions de zones d'activités
- 26 ha dans les ZAE du SCoT, à vocation économique dans les PLU recoupent des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques (18 ha sur la partie ajoutée)

=> Le principe

« **Eviter/Réduire/Compenser** »
devra être appliqué avant toute
urbanisation

Pour l'habitat :

Les communes devront éviter d'urbaniser dans la trame verte et bleue mais les besoins sont plus limités : **80 hectares encore non localisés.**

Protéger et mettre en valeur la diversité des paysages et le patrimoine bâti



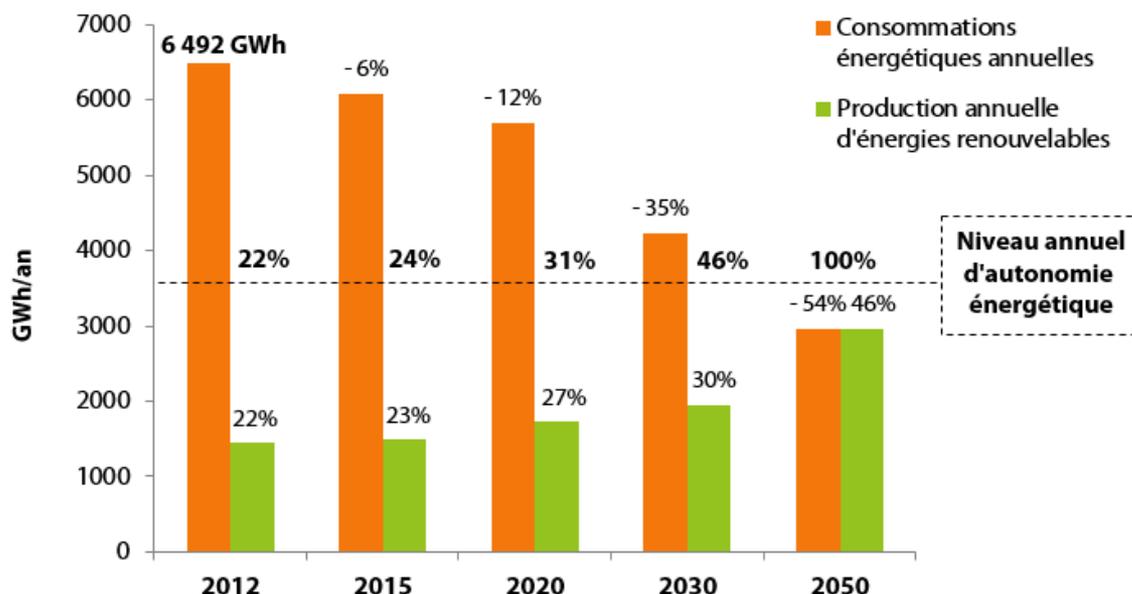
En préservant et valorisant les éléments paysagers identitaires et emblématiques (vallons, paysages au fil de l'eau, coteaux, etc.)

En préservant et valorisant le patrimoine bâti, en particulier les ensembles urbains typiques (cités ouvrières, bâtiments d'intérêt architectural, etc.) et le petit patrimoine (lavoirs, fontaines, etc.)

En mettant en valeur les entrées de villes et de villages, en veillant à leur qualité paysagère et architecturale, et avec une attention particulière pour éviter l'étalement urbain.

Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

Evolution de l'autonomie énergétique territoriale du SCOT des Vosges Centrales dans la perspective d'un Territoire à Energie Positive en 2050



En réduisant les consommations d'énergie de 35 % d'ici 2030

Et en augmentant la Production locale d'énergies renouvelables pour couvrir 30 % des besoins d'ici 2030

Consommer moins et mieux les énergies fossiles



Dans le bâti : en rénovant massivement les logements énergivores et en construisant des bâtiments neufs performants, notamment lorsqu'il s'agit de bâtiments publics

Dans les déplacements : en facilitant l'usage et la recharge des voitures électriques ou roulant au bio gaz et encourageant l'utilisation des transports en commun

Dans l'éclairage public : en encourageant l'installation de systèmes performants et en luttant contre la pollution lumineuse

Produire des énergies renouvelables en respectant le cadre de vie



En mobilisant l'ensemble des énergies disponibles tout en préservant l'environnement, les paysages, et les capacités de reconstitution des gisements

En facilitant l'installation des systèmes de production : à l'échelle des bâtiments, des nouveaux quartiers, des zones d'activités et commerciales, des friches industrielles

En associant les habitants, en encourageant l'investissement participatif et citoyen, la coopération publique-privée

Réduire la pollution lumineuse



Par la création d'une trame noire :

- **En adaptant l'éclairage public avec un objectif de 80 kWh/hab en 2030 contre 99 kWh en 2016 pour toutes les communes,**
- **En assurant une gestion spécifique de l'éclairage public dans les réservoirs et les corridors impactés (extinction, suppression, orientation).**

Préserver les ressources en eau



En garantissant un approvisionnement durable des ressources en eau

- en anticipant les besoins en eau
- en protégeant les aires et les points de captages en eau potable

En améliorant la gestion des eaux pluviales et des réseaux d'assainissement

En prenant en compte, en amont des projets **d'aménagement**, les capacités **d'approvisionnement** en eau potable et de traitement des eaux usées



Prévention des risques

Prévenir les risques naturels, industriels technologiques et pour la santé publique



En réduisant la vulnérabilité des **nouveaux projets d'aménagement** et en tenant compte des risques d'inondation, de mouvements de terrain, liés aux activités industrielles (sites SEVESO) et au transport de matières dangereuses, ou liés à la pollution des sols

En limitant **l'exposition des populations** aux nuisances sonores et à la pollution de l'air

En réduisant la pollution lumineuse et en incitant à une maîtrise des consommations liées à l'éclairage public



RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



QUESTIONS ET ECHANGES



De quoi se compose le SCoT ?

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Diagnostic

État initial de l'environnement

Analyse de la consommation foncière

EE - Évaluation environnementale

Résumé non technique de l'EE

Justification des choix

Articulation avec les autres plans

Modalités de suivi-évaluation

PADD

PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES

(Débattu en déc. 2015)

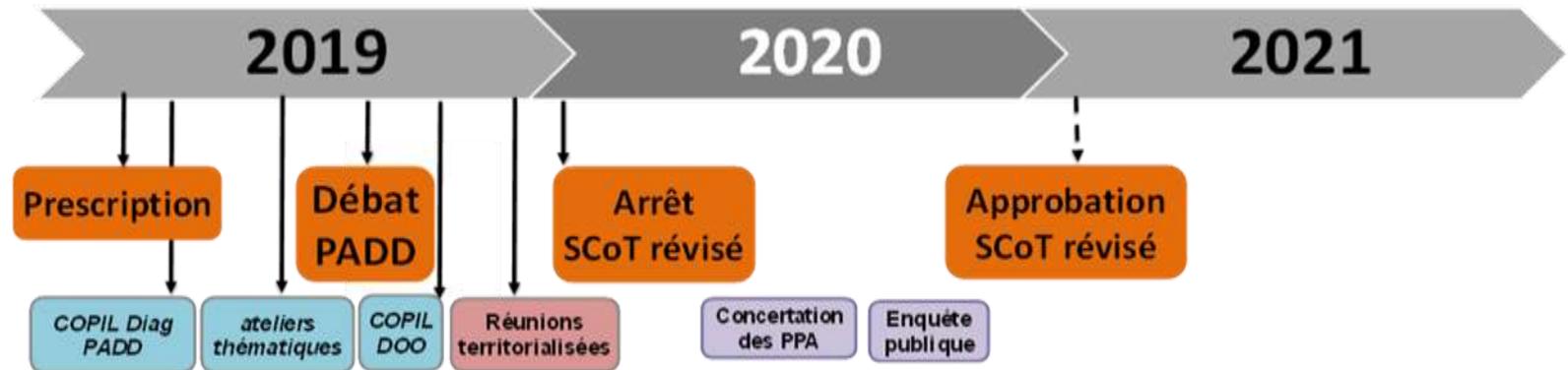
DOO

DOCUMENT
D'ORIENTATION ET
D'OBJECTIFS

DAAC

DOCUMENT
D'AMÉNAGEMENT
ARTISANAL ET
COMMERCIAL

Calendrier de la révision du SCoT



- **27 janvier 2020 : Arrêt 2ème révision**
- **1er semestre 2020 : consultation formelle**
- **Fin semestre 2020 : Enquête publique**
- **1er semestre 2021: Approbation du SCoT révisé**

S'INFORMER SUR LE SCoT



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

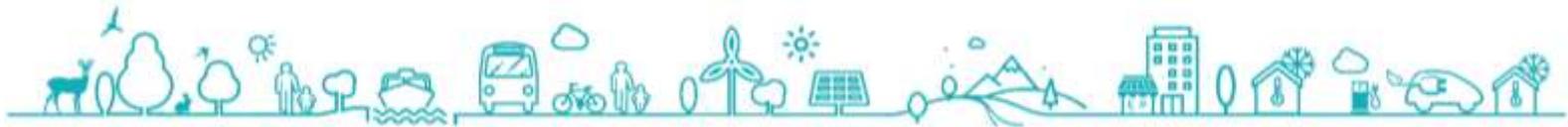
4 rue Louis Meyer | 88190 Golbey | Tél. 03 29 32 47 96

www.scot-vosges-centrales.fr

Syndicat@scot-vosges-centrales.fr



RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



Merci pour votre participation et bonne soirée

